

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE I.S.F

30588 BB 02391 1/1 003817 0000 100 0123456

MONSIEUR THIBAUT THOMAS
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Compte : 4R55812201010

MONTPELLIER

Nous avons le plaisir de vous communiquer le relevé détaillé de votre portefeuille ISF au 31/12/2015, sous réserve du dénouement des éventuelles opérations en cours.

EVALUATION DE VOS ACTIFS : 150.267,45 EUR

Code Valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours (dont coupon couru)
	ACTIONS FRANCAISES	24.508,85		
FR0000120578	SANOFI	10.768,20 A	137	78,60 EUR
FR0000121204	WENDEL	9.986,45 B	92	108,54833 EUR
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	2.733,12 A	52	52,56 EUR
FR0000130213	LAGARDERE	896,86 B	33	27,1775 EUR
	- DONT NOMINATIF(S)	896,86	33	
FR0000031122	AIR FRANCE-KLM	72,02 B	11	6,54707 EUR
FR0010307819	LEGRAND	52,20 A	1	52,20 EUR
	ACTIONS EUROPE HORS ZONE EURO	123.734,44		
CH0038863350	E NESTLE NOM.	123.734,44 A	1.800	74,55 CHF
	ACTIONS ETRANGERES	1.223,51		
GB00B03MLX29	JAPON et ROYAUME UNI ROYAL DUTCH SHELL CL.A	1.223,51 A	58	21,095 EUR
	TOTAL DE VOTRE PORTEFEUILLE	149.466,80		
	LIQUIDITES	800,65		
	TOTAL DE VOS ACTIFS	150.267,45		

RELEVÉ DE PORTEFEUILLE I.S.F (suite)**MONSIEUR THIBAUT THOMAS**

Compte : 4R55812201010

Code Valeur	Désignation	Evaluation en Eur	Quantité	Cours (dont coupon couru)
	Cours des devises au 31/12/2015			
	FRANC SUISSE	CHF	0,92208392	

E : Dépôt à l'étranger.

A : Dernier cours connu au 31 décembre 2015 ou valeur de rachat pour les OPC.

B : Cours moyen des 30 dernières séances de bourse de l'année 2015.

Le relevé de portefeuille ISF tient compte des négociations enregistrées les 2 derniers jours de bourse de l'année 2015 prises en compte fiscalement sur l'exercice 2016.

Si vous êtes dans ce cas, il vous appartient de modifier votre relevé de portefeuille, des titres vendus (à inclure et à évaluer selon les règles de l'ISF) et des titres achetés (à exclure). En parallèle, le solde espèces attaché à ce portefeuille doit être ajusté des montants perçus ou versés liés à ces négociations.

Nous vous remercions de bien vouloir nous signaler toute erreur ou omission éventuelle concernant ce document dans un délai maximum d'un mois suivant sa réception.